



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le douzième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre (12 MARS 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

#### À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa  
Monsieur Alex Bronsard  
Monsieur Yvan Hamelin  
Monsieur Daniel Beaupré  
Madame Suzanne Béland  
Madame Dominique Lavallée

#### Absent(s) :

Monsieur Nicolas Hamelin

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

#### 1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Règlement no 2024-605 - Rémunération des élus - Adoption
- 1.7 Ressources humaines
  - 1.7.1 Abolition poste syndiqué - Adjoint(e) à la direction des travaux publics
  - 1.7.2 Création d'un poste d'officier et affectation - Directeur(trice) adjoint(e) aux travaux publics
  - 1.7.3 Camp de jour - Embauche coordonnatrice / intervenante jeunesse
  - 1.7.4 Préposé accès PPVM - Embauche

#### 2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Règlement no 2023-604 - Création d'un fonds réservé - Camion incendie - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter

#### 3 Sécurité publique

- 3.1 Schéma de couverture de risque en incendie - Plan de mise en oeuvre - Année 13
- 3.2 Demande de relancer le Comité de sécurité incendie de la MRC de Mékinac

#### 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Chemin Tawachiche - Renouvellement contrats d'entretien - MTQ
- 4.2 Glissières de sécurité - chemin Sainte-Marie

#### 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

5.1 Projet de lotissement - Redevances - Chemin Simard

### 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

6.1.1 Activités de mars et avril

6.1.2 Fête nationale 2024

6.2 OMH de Mékinac - Représentant municipal

### 7 Autres sujets

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 CDC - Une rentrée scolaire pour tous 2024-2025

7.2 CTDSM - Demande d'utilisation d'une salle - Rencontre

7.3 FADOQ Hervey-Jonction - Demandes d'utilisation d'équipements

7.4 Varia

7.4.1 Règlement de régie interne lors des séances du conseil municipal - Avis de motion

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.6 Levée de l'assemblée

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

##### 1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-03-055

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2024, tel que lu, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-03-056

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux, de la dernière séance ordinaire et de la séance extraordinaire, ont été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 février 2024 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2024 soient adoptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-03-057

**CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau du mois de mars 2024, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mars 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 37

Fin: 19 h 43

### 1.6 Règlement no 2024-605 - Rémunération des élus - Adoption

2024-03-058

**ATTENDU QUE** les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., C.T.-11.001) déterminent les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération des élus;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-Sables est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux adopté le 12 novembre 2019;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer le règlement no 2019-551 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a comparé les conditions offertes dans la région;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé et présenté avec lecture des dispositions du susdit projet de règlement le 23 janvier 2024;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité a donné l'avis public à compter du 26 janvier 2024;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil adopte le règlement numéro 2024-605 modifiant le règlement concernant la rémunération des élus municipaux et décrète celui-ci.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des six (6) membres du conseil municipal présents, incluant le maire.

### 1.7 Ressources humaines

#### 1.7.1 Abolition poste syndiqué - Adjoint(e) à la direction des travaux publics

2024-03-059

**CONSIDÉRANT** la restructuration interne du département des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité Ressources Humaines;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil procède à l'abolition du poste syndiqué suivant :

- Adjoint (e) à la direction des travaux publics.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.7.2 Création d'un poste d'officier et affectation - Directeur(trice) adjoint(e) aux travaux publics

2024-03-060

**CONSIDÉRANT** la restructuration interne du département des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité Ressources Humaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- QUE le conseil autorise la création du poste d'officier suivant : Directeur(trice) adjoint(e) des travaux publics;
- QUE soit nommé madame Geneviève Genest, directrice adjointe des travaux publics et ce, à partir du 31 mars 2024.

Il est de plus résolu que le conseil autorise monsieur Yvon Bourassa, maire, à signer le contrat de travail de madame Genest selon les conditions établies pour les officiers municipaux.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

### 1.7.3 Camp de jour - Embauche coordonnatrice / intervenante jeunesse

2024-03-061

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des postes pour le camp de jour 2024;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la coordonnatrice aux communications et à la vie citoyenne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil procède à l'embauche de madame Ariane Fortin pour le poste de coordonnatrice/intervenante jeunesse du camp de jour.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.7.4 Préposé accès PPVM - Embauche

2024-03-062

**CONSIDÉRANT** le processus d'embauche pour les postes de préposés à l'accès aux parcs;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la coordonnatrice à la vie citoyenne et aux communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil procède à l'embauche de monsieur Régis Gamelin à titre de préposé à l'accès aux parcs, selon les conditions de la convention collective.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2 TRÉSORERIE

### 2.1 Bordereau de dépenses du mois

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 29 février 2024.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

*Manuella Perron, OMA*  
*Directrice générale et Greffière-trésorière*

2024-03-063

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Suzanne Béland et madame Dominique Lavallée;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux numéro 1203 à numéro 1205;

**CONSIDÉRANT** le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1<sup>er</sup> février au 29 février 2024 et portant les numéros 4089 à # 4108;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 29 février 2024, au montant de 62 512,51 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 160 245,80 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 81 518,63 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.2 Engagement de crédits

2024-03-064

**CONSIDÉRANT** le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Loisirs	Activités démonstration pumptrack	4 490 \$	02-70296-999 (125 <sup>e</sup> ) 02-70295-999 (fête nationale)
Loisirs	Installation pieux des lampadaires - Pumptrack	4 140 \$	Immobilisations
Travaux publics	Poste de travail - Directeur TP	1 562 \$	Immobilisations
Travaux publics	Validation débitmètre	1 750 \$	02-41300-521 (aqueduc)
Travaux publics	Camion F-250 2024	75 080 \$	Immobilisations

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.





No de résolution  
ou annotation

2024-03-065

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 2.3 Règlement no 2023-604 - Création d'un fonds réservé - Camion incendie - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter

Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose à l'attention du conseil le résultat de la tenue du registre qui s'est déroulé le 7 mars 2024, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'approbation par les personnes habiles à voter sur le règlement no 2023-604 créant un fonds réservé - Camion incendie.

Elle certifie :

- *QUE le nombre de personnes habiles à voter est de 2 335;*
- *QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 244;*
- *QUE le nombre de demandes reçues est de 0 (aucune);*

Elle déclare :

- *QUE le règlement no 2023-604 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt du certificat de la directrice générale sur le résultat de la tenue du registre, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'approbation par les personnes habiles à voter, sur le règlement no 2023-604 créant un fonds réservé - Camion incendie.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 3.1 Schéma de couverture de risque en incendie - Plan de mise en oeuvre - Année 13

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport des activités 2023 du service des incendies;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport concerne l'année 13, de la mise en oeuvre du schéma régional de couverture de risques en incendie;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport, préparé par le directeur incendie, monsieur Jonathan Fontaine, doit être déposé à la MRC de Mékinac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le rapport 2023 de l'année 13, du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque en incendie, pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 3.2 Demande de relancer le Comité de sécurité incendie de la MRC de Mékinac

2024-03-067

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risque en incendie de la MRC de Mékinac est à l'étape de la révision depuis une dizaine d'années;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs délais ont été causés par le ministère compromettant l'acceptation et la signature du schéma révisé;

**CONSIDÉRANT** que l'action numéro 31 fait mention de maintenir le Comité de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que ce Comité ne s'est pas réuni depuis près de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** que suite à une rencontre tenue le 29 janvier dernier, avec les trois directeurs des SSI et la direction générale de la MRC, il a été démontré l'urgence de réunir le Comité de sécurité incendie et de le maintenir actif en se réunissant une fois par mois afin de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

faire le suivi du schéma, mais aussi de tous les nombreux dossiers touchant la sécurité incendie de la MRC de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables est mandataire de l'entente intermunicipale SISEM, regroupant les municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban, faisant parties du territoire de la MRC de Mékinac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu de demander à la direction de la MRC de Mékinac, de relancer le Comité de sécurité incendie pour faire le suivi du schéma, mais aussi de tous les nombreux dossiers touchant la sécurité incendie de la MRC de Mékinac.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **4.1 Chemin Tawachiche - Renouvellement contrats d'entretien - MTQ**

2024-03-068

**CONSIDÉRANT** l'offre de contrat du Ministère des Transports pour l'entretien, par la municipalité, d'un tronçon de 1,73 km du chemin Tawachiche, sous la responsabilité du ministère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de Lac-aux-Sables, concernant l'entretien du tronçon du ministère des Transports, de 1,73 km sur le chemin Tawachiche :

- **ACCEPTÉ** et **ENTÉRINE** le devis # 7006-24-4915 pour l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) au montant de 32 682,00 \$ jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2027;
- **ACCEPTÉ** et **ENTÉRINE** le devis # 7006-24-PZ01 pour l'entretien estival au montant de 7 865,00 \$, jusqu'au 31 mars 2025;
- **ENTÉRINE** la signature sur les documents nécessaires à l'approbation des contrats, par la directrice générale, pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.2 Glissières de sécurité - chemin Sainte-Marie**

2024-03-069

**CONSIDÉRANT** les différentes options concernant la correction des glissières sur le chemin Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT** les vérifications faites relativement aux coûts de ces options (démantèlement, rehaussement, remplacement, réutilisation du matériel existant);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- **CONFIRME** le remplacement des glissières existantes pour les rehausser en utilisant le matériel existant lorsque possible;
- **OCTROIE** le contrat de remplacement à Glissières Desbiens, pour un montant de 42 211 \$ avant les taxes applicables, incluant notamment, le démantèlement, la fourniture de matériel et la main d'oeuvre.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **5.1 Projet de lotissement - Redevances - Chemin Simard**

2024-03-070

**CONSIDÉRANT** la section 8 du règlement de lotissement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** le seuil de trois terrains à bâtir, rendant la section 8 applicable, est atteint;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** que les nouveaux lots font partis d'une unité d'évaluation distincte;

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit déterminer le type de redevances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil confirme que la redevance sera monétaire pour le plan de cadastre portant la minute 6166, dossier K-16409, de l'arpenteur Martin Durocher pour Débardage Léveillé inc., dans le secteur du chemin Simard.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

##### 6.1.1 Activités de mars et avril

2024-03-071

**CONSIDÉRANT** la tenue des activités annuelles par la municipalité et l'apport financier du comité 125<sup>e</sup>;

**CONSIDÉRANT** la tenue de nouvelles activités dans le cadre de la programmation des fêtes du 125<sup>e</sup>;

**CONSIDÉRANT** qu'une activité est organisée par la FADOQ Hervey-Jonction;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du budget 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- AUTORISE la tenue des activités suivantes, organisées par le comité 125<sup>e</sup> :
  - Bingo, le 28 mars à la salle municipale Lac-aux-Sables;
  - Parade de mode incluant une dégustation de vins et fromages, le 27 avril à la salle municipale;
- AUTORISE la tenue des activités municipales suivantes :
  - Bingo chocolat, le 29 mars et alloue le budget présenté;
  - Salon gourmand, le 6 avril au club de golf Le St-Rémi, organisé par le comité Arts et Culture;
- AUTORISE l'utilisation, sans frais, de chaises et des toilettes municipales du centre communautaire Hervey-Jonction pour la tenue du tournoi de jeux de société par la FADOQ Hervey-Jonction, dans leur local, le 12 avril 2024;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 6.1.2 Fête nationale 2024

2024-03-072

**CONSIDÉRANT** la tenue des festivités de la Fête nationale 2024;

**CONSIDÉRANT** la participation financière du comité des fêtes du 125<sup>e</sup>;

**CONSIDÉRANT** la préparation de la programmation par le comité organisateur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- AUTORISE le dépôt d'une demande d'aide financière à la Société Saint-Jean-Baptiste pour les activités de la Fête nationale du 23 juin 2024;
- ACCEPTE la programmation préliminaire, sous réserve de l'approbation de l'assureur.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.





No de résolution  
ou annotation  
2024-03-073

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 6.2 OMH de Mékinac - Représentant municipal

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jean-François Soulard siège au conseil d'administration de l'OMH de Mékinac, à titre de représentant de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que son mandat est à échéance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil renouvelle la nomination de monsieur Jean-François Soulard à titre de représentant de la municipalité de Lac-aux-Sables, sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac, pour une période de trois ans.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 7 AUTRES SUJETS

#### 7.1 Demande d'aide financière

##### 7.1.1 CDC - Une rentrée scolaire pour tous 2024-2025

2024-03-074

**CONSIDÉRANT** le projet "*La rentrée scolaire pour tous*" qui permet aux familles, de se procurer les fournitures scolaires à moindre coût, en collaboration avec des organismes de la région et des marchands locaux;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2024, ce projet en sera à sa seizième édition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse un montant de 100 \$, à la Corporation de développement communautaire de Mékinac (CDC), pour la campagne 2024 "*La rentrée scolaire pour tous*".

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2 CTDSM - Demande d'utilisation d'une salle - Rencontre

2024-03-075

**CONSIDÉRANT** la demande d'utilisation de la salle municipale du centre communautaire Hervey-Jonction, pour une rencontre des membres et les représentants des tables de concertations, par le Comité Territorial de Développement Social de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** que l'activité ne contient pas de repas;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise la location, sans frais, de la salle du centre communautaire Hervey-Jonction ainsi que le prêt du système de son et projecteur, au Comité Territorial de Développement Social de Mékinac, le 24 avril 2024 de 9 h 00 à midi.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.3 FADOQ Hervey-Jonction - Demandes d'utilisation d'équipements

2024-03-076

**CONSIDÉRANT** les demandes du club de la FADOQ Hervey-Jonction;

**CONSIDÉRANT** que le local utilisé par la FADOQ Hervey-Jonction au centre communautaire contient une salle d'eau comprenant une seule toilette;

**CONSIDÉRANT** que le club tient une rencontre hebdomadaire entre les mois de septembre et de mai;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a entre 30 et 45 personnes à chaque lundi;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** que le club sera l'hôte d'une rencontre des dix clubs du secteur Mékinac le 20 mars prochain;

**CONSIDÉRANT** que la demande pour une utilisation hebdomadaire implique des frais de conciergerie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- **AUTORISE** l'utilisation des toilettes du centre communautaire Hervey-Jonction, accessibles par le corridor, et le prêt de chaises présentes dans la salle municipale du centre communautaire, pour la rencontre spéciale du 20 mars 2024 des clubs FADOQ du secteur Mékinac;
- **DEMANDE** à la directrice générale d'effectuer les vérifications demandées par le conseil concernant les frais relatifs à la demande d'utilisation hebdomadaire par la FADOQ Hervey-Jonction.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 7.4 Varia

#### 7.4.1 Règlement de régie interne lors des séances du conseil municipal - Avis de motion

*Point ajouté séance tenante.*

2024-03-077

Madame Dominique Lavallée, conseillère, donne avis de motion, que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente, un règlement visant la refonte des règles de régie interne, datant de 1991, sur le déroulement, le maintien de l'ordre et le décorum lors des séances du conseil.

### 7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 05


Fin: 20 h 33


### 7.6 Levée de l'assemblée

2024-03-078

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que la séance soit levée à 20 h 34.

  
M. Yvon Bourassa  
Maire

  
Mme Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 13 mars 2024.